

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1399

28 juin 2011

SOMMAIRE

Ahaa Communication S.à r.l.	67140	Hypo Pfandbrief Bank International S.A.	67139
A.J.L. Associates S.A.	67140	Kellogg Group S.à r.l.	67144
ASR Fonds	67141	Landesbank Berlin AG Niederlassung Lu- xemburg	67152
attrax S.A.	67140	Limra International S.à r.l.	67145
BGL BNP Paribas	67142	Limra N°2 S.à r.l.	67146
BGL BNP Paribas	67142	LSP International Holdings S.à r.l.	67126
BlueBay High Yield Investments (Luxem- bourg) S.à r.l.	67141	Macquarie CountryWide Alt-Chemnitz Sàrl	67143
BlueBay Multi-Strategy Investments (Lu- xembourg) S.à r.l.	67141	Macquarie CountryWide Alt-Chemnitz Sàrl	67143
BRE/Management 4 S.A.	67115	Macquarie CountryWide Alt-Chemnitz Sàrl	67144
BRE/Management 5 S.A.	67142	Macquarie CountryWide Europe No2 Sàrl	67144
Brixton 1 Sàrl	67151	Macquarie CountryWide Europe No2 Sàrl	67144
Bulcom S.A.	67143	Macquarie CountryWide Europe No2 Sàrl	67145
Capraia S.A.	67146	Macquarie CountryWide Europe No2 Sàrl	67145
Coast Holding S.à r.l.	67151	Macquarie CountryWide Jena Burgau Sàrl	67145
Dematic S.A.	67146	Macquarie CountryWide Jena Burgau Sàrl	67145
Emgé Conseil Sàrl	67151	Macquarie CountryWide Jena Burgau Sàrl	67146
Eruti GmbH	67142	Mane Sàrl	67139
Été Quatre-Vingt-Seize S.A.	67150	Melusine Productions	67143
Etoile Centuria S.à r.l.	67142	Pamoja Business Holdings S.à r.l.	67116
Euroalex S.à r.l.	67126	S.C.I. St Florent	67141
Euro Les Tours S.à r.l.	67126	S.I.M Investment	67106
European Life Settlements Investments S.à r.l.	67139	Windmills S.A.	67116
European Marketing Group (Luxembourg) S.A.	67140	YCCB Dermatology Trust	67140
Euro Pyramid S.à r.l.	67115		
Euro Sphinx S.à r.l.	67115		
Gemvest S.A.	67151		
Global Diversified Sicav	67152		
Goldman Sachs Funds II	67152		
HC Investissements IT S.à r.l.	67152		

S.I.M Investment, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 160.498.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty-first day of March.

Before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette.

There appeared:

Namibor Ltd., a limited company incorporated and organized under the laws of Saint Vincent and the Grenadines, with registered office at Trust House, 112 Bonadie Street, Kingstown, Saint Vincent and the Grenadines, registered with the Registrar of International Business Companies of Saint Vincent and the Grenadines under international business company number 18374 IBC 2010, represented by Me Jean Steffen, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, which shall be annexed hereto to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée which it declared to form:

Title I. - Denomination - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a société à responsabilité limitée governed by actual laws, especially the laws of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, and of September 18, 1933 on limited liability companies, as amended, and the present articles of association.

Art. 2. The denomination of the company is "S.I.M Investment".

Art. 3.

3.1 The registered office of the company is established in Luxembourg-city.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company, which is best situated for this purpose under such circumstances.

3.2 The registered office may be transferred to any other place within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the sole manager or, as the case may be, by the board of managers of the company.

3.3 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of participants of the company.

3.4. The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 4.

4.1 The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

4.2 The company may participate, directly or indirectly, in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and of any transaction in respect of real estate. In particular, but not limited to, the company may set up either in Luxembourg or abroad subsidiary companies for the purpose of acquiring, managing and holding real estate property of whatever nature (commercial, industrial or residential).

4.3 It may also raise funds, in any manner whatsoever (including, without limitation, by the issue of (convertible) preferred equity certificates, bonds and notes), save by way of a public issue, and lend them to directly or indirectly owned subsidiaries or other affiliated companies in any manner, including by granting loans to, or by acquiring, purchasing, subscribing for or otherwise receiving rights to debt instruments of any kind issued by such affiliated companies. More generally, it may render any assistance, including by way of guarantees, to its subsidiaries or affiliated companies.

4.4 In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation that it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. The company is formed for an unlimited period.

The life of the company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any participant.

Title II. - Capital - Parts

Art. 6.

6.1 The issued capital is fixed at fifty thousand Euros (EUR 50,000.-), represented by fifty thousand (50,000) parts each with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) and all entirely subscribed and fully paid up.

Any premium or further capital contribution shall be allocated to a special reserve, which may be repaid at any time to the holder(s) of parts in respect of which such premium or further capital contribution has been paid in, either as a distribution, as liquidation proceeds or in the context of a part redemption and/or capital reduction, upon a resolution of the general meeting of the company or, as the case may be, the sole manager or the board of managers, in accordance with the terms set out in these articles of association and in said corporate resolution.

6.2 The company shall have an authorised capital of one million Euros (EUR 1,000,000.-), represented by one million (1,000,000) parts, each with a nominal value of one Euro (EUR 1.-).

The sole manager or, as the case may be, the board of managers is hereby authorised to issue further parts so as to bring the total capital of the company up to the total authorised capital in whole or in part from time to time as it in its discretion may determine and to accept subscriptions for such parts within a period of five (5) years from the date of publication of the incorporation deed of the company.

The sole manager or, as the case may be, the board of managers is authorised to determine whether the new parts are to be issued with or without premium and generally the conditions attached to any subscription for parts from time to time.

When the sole manager or, as the case may be, the board of managers effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend this article 6 in order to record the change and the company's management is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law.

The period of this authority may be extended by resolution of the sole participant or, as the case may be, the general meeting of participants from time to time, in the manner required for amendment of these articles of association.

6.3 The authorised or issued capital of the company may be increased or reduced in compliance with the Luxembourg legal requirements.

Art. 7.

7.1 Every part entitles its owner to one (1) vote.

7.2 All parts are entitled to distributions, whether they are declared during the existence of the company or upon its liquidation, in respect of the aggregate value corresponding to their nominal value, plus carried premium.

7.3 Parts in the company shall not be redeemable at the request of a participant. The company, however, may redeem its parts whenever the sole manager or, as the case may be, the board of managers considers this to be in the best interest of the company, subject to the terms and conditions it shall determine and within the limitations set forth by these articles of association and by law.

Unless the part redemption is immediately followed by a part capital reduction, any such redemption shall only be made out of the company's retained profits and non-compulsory reserves, including any paid-in premium or capital contribution but excluding any reserve required by Luxembourg law. The redemption price for any part shall correspond to its liquidation value which is its nominal value increased by any carried premium, and by any declared but unpaid dividends, and by the company's retained profits and non compulsory reserves (divided by the total number of parts), and decreased by the notional losses (divided by the total number of parts).

Art. 8. Parts are freely transferable among participants. Transfer of parts inter vivos to non-participants may only be made with the prior approval given in a general meeting of participants representing seventy-five per cent (75%) of the corporate capital.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

The parts are indivisible with regard to the company, which admits only one (1) owner for each of them.

Art. 9. A participant as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a participant cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to financial statements and to the decisions of the general meetings.

Title III. - Management

Art. 10.

10.1 The company is managed by one (1) or more managers, whether participant(s) or not, who is/are appointed by the sole participant or by the general meeting of participants for a fixed and irrevocable term. Such fixed and irrevocable term shall expire each year on the date on which the participant(s) approve(s) the financial statements relating to the preceding financial year. The sole participant or the general meeting of participants has the power to remove any manager

at any time without giving reasons. Following the end of a fixed and irrevocable term, any manager's appointment shall be renewable for a successive term having the same duration as the previous term.

10.2 If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers and they shall be referred to as "A managers" if residing in Luxembourg and "B managers" if residing outside Luxembourg.

10.3 The office of a manager shall be vacated if:

1. he resigns his office by notice to the company, or
2. he ceases by virtue of any provision of the law or he becomes prohibited or disqualified by law from being a manager,
3. he becomes bankrupt or makes any arrangement or composition with his creditors generally, or
4. he is removed from office by resolution of the sole participant or, as the case may be, by the general meeting of the participants.

Art. 11.

11.1 All resolutions taken by the sole manager are validly adopted if they are in writing.

11.2 If there are more than one (1) manager, the board of managers elects among its members a chairman; in the absence of the chairman, another manager may preside over the meeting.

11.3 A manager unable to take part in a meeting may delegate by letter, telefax or telegram another member of the board of managers to represent him at the meeting and to vote in his name.

Any member of the board of managers, who participates in the proceedings of a meeting of the board of managers by means of a communications device (including a telephone or a video conference) which allows all the other members of the board of managers present at such meeting (whether in person, or by proxy, or by means of such communications device) to hear and to be heard by the other members at any time, shall be deemed to be present in person at such meeting, shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. Members of the board of managers, who participate in the proceedings of a meeting of the board of managers by means of such a communications device, shall ratify their votes so cast by signing a copy of the minutes of the meeting.

11.4 The board of managers convenes upon call by the chairman or any other manager or third party delegated by him, as often as the interest of the company so requires.

11.5 The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of managers is present or represented. Resolutions shall be passed with the favourable vote of the majority of managers present or represented.

The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all of the members who took part at the deliberation. Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two (2) managers.

11.6 Circular resolutions signed by all members of the board of managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

11.7 The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one (1) or more managers, who will be called "managing director(s)".

The sole manager or, as the case may be, the board of managers may also appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole signature, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

11.8 Unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the sole manager or, as the case may be, the board of managers pursuant to the previous paragraph, the company is validly bound in any circumstances by the sole signature of the sole manager and in case of a board of managers, by the joint signature of one (1) A manager and one (1) B manager.

Art. 12.

12.1 The sole manager or, as the case may be, the board of managers is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object, except those expressly reserved by law to the general meeting of participants.

12.2 The sole manager or, as the case may be, the board of managers may decide to make a distribution of interim dividends. A decision to distribute interim dividends may only be taken on the basis of interim financial statements (balance sheet and profit and loss account) which evidence that the company has sufficient distributable amounts to fund the distribution.

The amount capable of being distributed by way of an interim distribution shall not exceed the amount of net profits realised since, as the case may be, either the date of incorporation or the close of the last business year preceding the distribution (provided the annual financial statements pertaining to that year have been approved), increased by profits carried forward and amounts drawn from the available free reserves and reduced by losses carried forward and amounts allocated to the legal reserve.

Art. 13.

13.1 Managers are liable towards the company for the execution of the mandate given to them and for any misconduct in the management of the company's affairs. They shall be jointly and severally liable both towards the company and any

third parties for damages resulting from the violation of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended or these articles of association.

13.2 Even after cessation of their mandate or function, managers, as well as any person who is invited to attend a meeting of the board of managers, shall not disclose information on the company, the disclosure of which may have adverse consequences for the company, unless such divulcation is required (i) by a legal or regulatory provision applicable to private limited liability companies or (ii) for the public benefit.

Title IV. - General meeting

Art. 14.

14.1 The sole participant shall exercise all powers vested with the general meeting of participants under section XII of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

14.2 All decisions exceeding the powers of the manager(s) shall be taken by the sole participant or, as the case may be, by the general meeting of the participants. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register. In case there is more than one (1) but less than twenty-five (25) participants, decisions of participants shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the management.

14.3 Unless stated otherwise in these articles of association, all general meetings shall be called by giving at least eight (8) days' notice. Any general meeting may be called by a shorter notice if agreed by all the participants of the company. The notice shall specify the time and place of the meeting which shall necessarily be in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible.

At least one (1) general participants' meeting shall be held each year, no later than six (6) months after closing of the previous financial year, in order to approve the financial accounts of the company of said previous financial year.

14.4 No decision is deemed validly taken at a general meeting, unless it has been adopted by participants representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

Title V. - Financial year - Accounts - Reserves - Audit

Art. 15. The company's financial year runs from the first day of January each year to the last day of December. Exceptionally the first financial year shall begin at incorporation and close on the last day of December 2011.

Art. 16. Each year, as of the last day of December, the management will draw up an inventory that will contain a record of all the movable and immovable assets of the company and the debts and liabilities owed by the company and that shall be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) to the company.

At the same time the management will prepare a balance sheet and a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of participants for approval.

Art. 17. Each participant may inspect at the registered office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account during the fortnight preceding the annual general meeting.

Art. 18. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Each year, five per cent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, any time and for any reason whatever, it has been reduced below such proportion. The balance is at the disposal of the general meeting of participants.

Art. 19. The sole participant or, as the case may be, the general meeting of participants, may appoint one (1) or more statutory or independent auditor(s), and shall determine the auditor's remuneration and term of office.

Title VI. - Dissolution - Liquidation

Art. 20. In the event of a dissolution of the company, the liquidation will be carried out by one (1) or more liquidators who need not to be participants, designated by the meeting of participants at the majority defined by article 142 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the debts.

Art. 21. For all matters not provided for in the present articles of association, the parties refer to the existing laws.

Subscription

The articles of association having thus been established, the appearing party declares to subscribe the capital as follows:

Namibor Ltd., prenamed - fifty thousand (50,000) parts

TOTAL fifty thousand (50,000) parts

The parts have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of fifty thousand Euros (EUR 50,000.-) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand six hundred euro (€ 1,600.-).

Extraordinary general meeting

After having verified that the articles of association have been correctly recorded, the sole participant of the company passed the following resolutions:

1. The number of managers is fixed at four (4).
2. Are appointed as managers of the company for a fixed term expiring immediately after the annual general meeting of participants approving the financial statements relating to the financial year 2011:

As A managers:

- Alberto Morandini, born in Petange, Grand Duchy of Luxembourg on February 9, 1968, professionally residing at 41, Boulevard du Prince Henri, L-2015 Luxembourg, and
- Eric Vanderkerken, born in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg on January 27, 1964, professionally residing at 22-24, Rives de Clausen, L2165 Luxembourg.

As B managers:

- Sergiy Marfut, born in Dnepropetrovsk, Ukraine on August 3, 1962, residing at 49000 city Dnepropetrovsk, Ukraine, 33 Rogaleva str., ap. 99, and
- Dmitry Zudin, born in Pensa, Russian Federation on October 5, 1974, residing at 143907, Moscow region, city Balashiha, 30 prospekt Lenina, ap. 122.

3. The company shall have its registered office at 41, Boulevard du Prince Henri, L-2015 Luxembourg.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Follows the French version:

L'an deux mille onze, le vingt et un mars.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette.

A comparu:

Namibor Ltd., une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon le droit de Saint-Vincent-et-les Grenadines, avec siège social à Trust House, 112 Bonadie Street, Kingstown, Saint-Vincent-et-les Grenadines, immatriculée auprès du Registrar of International Business Companies de Saint-Vincent-et-les Grenadines sous le numéro 18374 IBC 2010, représentée par Me Jean Steffen, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée, laquelle procuration restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Lequel comparant a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

Titre I^{er} . - Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle (modifiée) du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, par celle (modifiée) du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La dénomination de la société est "S.I.M Investment".

Art. 3.

3.1 Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société, qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

3.2. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la Commune de Luxembourg par décision du gérant unique ou, selon le cas, du conseil de gérance de la société.

3.3. Le siège social peut être transféré en toute autre localité au Grand Duché de Luxembourg par décision des associés réunis en assemblée générale extraordinaire.

3.4. La société peut avoir des bureaux et succursales tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4.

4.1 La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

4.2 La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et de toute transaction relative à l'immobilier. En particulier, mais sans limitation, la société peut constituer soit au Luxembourg ou à l'étranger des entités filiales pour des besoins d'acquisition, gestion et détention de propriété immobilière de tout genre (commercial, industriel ou résidentiel).

4.3 Elle peut lever des fonds, de quelque manière que ce soit (y compris, et sans limitation, par l'émission de «preferred equity certificates» (convertibles), obligations et créances), sauf par voie d'émission publique d'obligations, et les prêter à des filiales directes ou indirectes ou d'autres sociétés affiliées par tous moyens y compris en accordant des prêts ou en acquérant, achetant, souscrivant ou en recevant des droits relatifs à des instruments de dette de toutes sortes émis par ces sociétés affiliées. Plus généralement, elle peut prêter tous concours, y compris accorder des garanties, à ses filiales ou sociétés affiliées.

4.4 D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

La faillite, l'insolvabilité, le décès ou l'incapacité d'un associé ne mettent pas fin à la société.

Titre II. - Capital - Parts sociales

Art. 6.

6.1 Le capital social émis est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000,-), représenté par cinquante mille (50.000) parts sociales, chacune ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) et toutes entièrement souscrites et libérées.

Toute prime d'émission ou prime assimilée devra être allouée à une réserve spéciale, qui - sur décision de l'assemblée générale de la société ou, le cas échéant, du gérant unique ou du conseil de gérance, pourra être repayée à tout moment au(x) détenteur(s) des parts sociales par rapport auxquelles une telle prime d'émission ou prime assimilée a été payée, à titre de distribution, comme produit de liquidation ou dans le cadre d'un rachat de parts sociales et/ou une réduction de capital, conformément aux termes et conditions prescrits par les présent statuts et dans la dite décision sociale.

6.2 La société aura un capital autorisé d'un million d'euros (EUR 1.000.000,-) représenté par un million (1.000.000) de parts sociales, chacune ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-).

Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance est autorisé à émettre d'autres parts sociales afin de ramener le capital total de la société au capital total autorisé de la société en tout ou en partie de temps à autre de manière discrétionnaire et d'accepter des souscriptions pour de telles parts sociales dans une période de cinq (5) ans à partir de la date de publication de l'acte constitutif de la société.

Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance est autorisé à déterminer si les parts sociales nouvelles sont émises avec ou sans prime d'émission et de manière générale les conditions attachées à toute souscription des parts sociales de temps à autre.

Quand le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance effectue une augmentation de capital totale ou partielle, conformément aux dispositions ci-dessus, il sera obligé d'effectuer toutes les démarches afin de modifier cet article 6 pour enregistrer la modification et la gérance de la société est autorisée à effectuer ou à autoriser les formalités requises pour l'exécution et la publication de tel changement conformément à la loi.

La durée de cette autorisation pourra être prolongée par résolution de l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés de temps à autre, de la manière requise pour la modification de ces statuts.

6.3 Le capital autorisé ou le capital émis de la société pourront être augmentés ou diminués en accord avec les dispositions légales luxembourgeoises.

Art. 7.

7.1 Chaque part sociale donne droit à une (1) voix.

7.2 Toutes les parts sociales donnent droit à des distributions, qu'elles soient déclarées durant l'existence de la société ou suite à sa liquidation, par rapport à la valeur totale correspondant à leur valeur nominale, plus les primes y relatives.

7.3 Les parts sociales ne sont pas remboursables à la demande des associés. La société peut, toutefois, lorsque le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance considère que cela est dans l'intérêt de la société, aux termes et conditions qu'elle détermine et dans les limites des présents statuts et de la loi, racheter ses propres parts sociales.

A moins que le rachat des parts sociales ne soit immédiatement suivi par une réduction de capital, tout remboursement ne pourra être effectué qu'au moyen des bénéfices non distribués de la société et des réserves disponibles, en ce compris les réserves de prime d'émission ou primes assimilées, mais excluant les réserves légales prévues par la loi luxembourgeoise. Le prix de rachat pour toute part sociale sera égal à sa valeur de liquidation qui est égale à sa valeur nominale augmentée de toute prime y relative, et par tout dividende déclaré mais non payé, et des profits de la société et des réserves non obligatoires (divisé par le nombre total de parts sociales), et diminué par les pertes notionnelles (divisé par le nombre total de parts sociales).

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les cessions de parts sociales entre vifs à des tiers non-associés ne peuvent être effectuées que moyennant l'agrément préalable des associés représentant au moins soixante-quinze pourcents (75%) du capital social.

Pour le reste, il est fait renvoi aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi (modifiée) du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui n'admet qu'un (1) seul titulaire à son égard pour chaque part sociale.

Art. 9. Un associé, ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III. - Administration

Art. 10.

10.1 La société est administrée par un (1) ou plusieurs gérants, associé(s) ou non, qui est/sont nommé(s) par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, pour une période fixe et irrévocable. Cette période fixe et irrévocable expire chaque année à la date à laquelle l'(es) associé(s) approuve(nt) les comptes se rapportant à l'année sociale précédente. L'associé unique ou l'assemblée générale des associés a le pouvoir de révoquer un gérant à tout moment et sans justification. Après la fin d'une période fixe et irrévocable, le mandat de chaque gérant peut être renouvelé pour une nouvelle période ayant la même durée que la période précédente.

10.2 Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance et seront désignés comme «gérants A» s'ils résident au Luxembourg et «gérants B» s'ils résident en dehors du Luxembourg.

10.3 Le poste d'un gérant sera vacant si:

1. il démissionne de son poste avec préavis à la société, ou
2. il cesse d'être gérant par application d'une disposition légale ou il se voit interdit par la loi d'occuper le poste de gérant, ou
3. il tombe en faillite ou conclut un arrangement avec ses créanciers, ou
4. il est révoqué soit par une résolution de l'associé unique soit par l'assemblée générale.

Art. 11.

11.1 Toutes les décisions prises par le gérant unique sont valablement adoptées si elles le sont par écrit.

11.2 S'il y a plus d'un (1) gérant, le conseil de gérance peut choisir un président parmi ses membres; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un autre gérant.

11.3 Un gérant empêché de participer à une réunion du conseil de gérance peut désigner par courrier, télécopie ou télégramme, un autre membre du conseil de gérance comme son mandataire, aux fins de le représenter à cette réunion et de voter en son nom.

Tout membre du conseil de gérance qui participe à une réunion du conseil de gérance via un moyen de communication (incluant le téléphone ou une vidéo conférence) qui permet aux autres membres du conseil de gérance présents à cette réunion (soit en personne, soit par mandataire, soit au moyen de ce type de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera considéré comme étant présent en personne à cette réunion, sera pris en compte pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les matières traitées à cette réunion. Les membres du conseil de gérance qui participent à une réunion du conseil de gérance via un tel moyen de communication doivent ratifier leurs votes exprimés de cette façon en signant une copie du procès-verbal de cette réunion.

11.4 Le conseil de gérance se réunit sur la convocation du président, ou de tout autre gérant ou tiers délégué par lui, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

11.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir que si une majorité des gérants est présente ou représentée. Les résolutions doivent être adoptées à la majorité des votes favorables des membres présents soit en personne soit par mandataire à telle réunion.

Les résolutions du conseil de gérance seront enregistrées sur un procès-verbal signé par tous les membres qui ont participé à la réunion. Des copies ou extraits de ce procès-verbal à produire lors d'une procédure judiciaire ou ailleurs seront valablement signés par le président de la réunion ou par deux (2) gérants.

11.6 Des résolutions circulaires signées par tous les membres du conseil de gérance seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion valablement convoquée avait été tenue. Ces signatures pourront être apposées sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique.

11.7 Le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la société à un (1) ou plusieurs gérants, qui prendront la dénomination de «gérant(s)-délégué(s)».

Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance peut également nommer des mandataires de la société, qui ont le pouvoir d'engager la société sous leur seule signature, mais uniquement dans les limites déterminées pour leur mandat.

11.8 La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique ou s'il y a un conseil de gérance, par la signature conjointe d'un (1) gérant A et d'un (1) gérant B, sauf si des décisions spéciales ont été prises concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance conformément au paragraphe précédent.

Art. 12.

12.1 Le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la société, à l'exception de ceux qui sont réservés par la loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance peut décider de distribuer des dividendes intérimaires. Une décision de distribuer des dividendes intérimaires ne peut être prise que sur base d'un état comptable intermédiaire (bilan et compte de profits et pertes) qui prouve que la société dispose de montants distribuables suffisants pour financer la distribution.

Le montant susceptible d'être distribué par distribution intermédiaire ne pourra excéder le montant des bénéfices nets réalisés depuis, selon le cas, soit le jour de la constitution, soit la clôture du dernier exercice social précédant la distribution (pourvu que le bilan annuel concernant cet exercice ait été approuvé), augmenté des bénéfices reportés et des montants prélevés sur des réserves libres disponibles, et réduit des pertes reportées et des montants à allouer à la réserve légale.

Art. 13.

13.1 Les gérants sont responsables à l'égard de la société pour l'exécution de leur mandat et pour toute faute de gestion des affaires de la société. Ils sont responsables solidairement à la fois à l'égard de la société et tout tiers pour tous les dommages causés par la violation de la loi (modifiée) du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ou des présents statuts.

13.2 Même après la cessation de leur mandat social ou fonction, les gérants et toute personne qui a été invitée à assister à une réunion du conseil de gérance ne devront divulguer aucune information sur la société si cette divulgation peut avoir des conséquences négatives pour la société, à moins que cette divulgation ne soit requise (i) par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés à responsabilité limitée ou (ii) dans l'intérêt public.

Titre IV. - Assemblée générale

Art. 14.

14.1 L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la loi (modifiée) du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

14.2 Toutes les décisions excédant les pouvoirs du/des gérant(s) seront prises par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés. Ces décisions doivent être prises par écrit et consignées sur un registre spécial. S'il y a plus d'un (1), mais moins de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance.

14.3 A moins que les statuts ne prévoient différemment, toutes les assemblées générales seront convoquées au moins huit (8) jours à l'avance. Toute assemblée générale pourra être convoquée à plus court terme, avec l'accord de tous les associés de la société. La convocation devra spécifier l'heure et le lieu de la réunion, qui sera nécessairement le Luxembourg. La représentation au moyen de procuration est admise.

Au moins une (1) assemblée générale des associés devra avoir lieu chaque année, au plus tard six (6) mois après la clôture de l'exercice social précédent, de manière à approuver les comptes de la société relatifs à cet exercice social précédent.

14.4 Aucune décision n'est valablement prise par une assemblée générale, sauf si elle a été adoptée par des associés représentant cinquante pourcents (50%) du capital social.

Titre V. - Exercice social - Comptes - Réserves - Audit

Art. 15. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année. De manière exceptionnelle, le premier exercice commence à la date de constitution de la société et se termine le dernier jour de décembre 2011.

Art. 16. Chaque année, le dernier jour du mois de décembre, la gérance établit un inventaire contenant l'indication des valeurs mobilières et immobilières et de toutes les dettes actives et passives de la société, avec une annexe contenant un résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes du/des gérant(s) envers la société.

En même temps, la gérance dressera un bilan et un compte de profits et pertes, qui seront soumis à l'assemblée générale des associés pour approbation.

Art. 17. Chaque associé aura le droit de consulter au siège social l'inventaire, ainsi que le bilan et le compte de profits et pertes, pendant la quinzaine précédant l'assemblée générale annuelle.

Art. 18. Le solde positif du compte de profits et pertes, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pourcents (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. L'excédent est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

Art. 19. L'associé unique ou, selon les cas, l'assemblée générale des associés, pourra nommer un (1) ou plusieurs commissaire(s) aux comptes ou réviseur(s) d'entreprise, et devra déterminer leur rémunération et la durée de leur mandat.

Titre VI. - Dissolution - Liquidation

Art. 20. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un (1) ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi (modifiée) du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le(s) liquidateur(s) aura/ont les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se rapportent aux dispositions légales applicables.

Souscription

Les statuts ayant ainsi été établis, le comparant déclare vouloir souscrire le total du capital de la manière suivante:

Namibor Ltd., prénommée - cinquante mille (50.000) parts sociales
TOTAL cinquante mille (50.000) parts sociales

Les parts sociales ont été entièrement par un apport en numéraire de sorte que la somme de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) est à la disposition de la société à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille six cents euros (€ 1.600,-).

Assemblée générale extraordinaire

Après avoir vérifié que les statuts aient été correctement reproduits, l'associé unique de la société a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à quatre (4).
2. Sont nommés gérants pour une période fixe expirant après l'assemblée générale annuelle des associés approuvant les comptes de l'exercice social 2011:

En tant que gérants A:

- Alberto Morandini, né à Pétange, Grand Duché de Luxembourg le 9 février 1968, résidant à titre professionnel au 41, Boulevard du Prince Henri, L-2015 Luxembourg, et

- Eric Vanderkerken, né à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg le 27 janvier 1964, résidant à titre professionnel au 22-24, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg.

En tant que gérants B:

- Sergiy Marfut, né à Dnepropetrovsk, Ukraine le 3 août 1962, résidant au 49000 city Dnepropetrovsk, Ukraine, 33 Rogaleva str., ap. 99, et

- Dmitry Zudin, né à Pensa, Fédération de Russie le 5 octobre 1974, résident au 143907, région de Moscou, city Balashiha, 30 prospekt Lenina, ap. 122..

3. Le siège social de la société est établi au 41, Boulevard du Prince Henri, L-2015 Luxembourg.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande du même comparant, il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Signé: Steffen, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 mars 2011. Relation: EAC/2011/3962. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011058033/501.

(110064983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2011.

Euro Pyramid S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.810.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 117.522.

Le siège social de l'associée unique EUROLIEUM S.à r.l., immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 78.854, est désormais établi à L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2011058806/13.

(110065159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2011.

Euro Sphinx S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 250.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 117.603.

Le siège social de l'associée unique EUROLIEUM S.à r.l., immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 78.854, est désormais établi à L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2011058807/13.

(110065157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2011.

BRE/Management 4 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 151.599.

Extrait de la lettre de démission reçu de Monsieur Gary Sumers

En date du 26 avril 2011, la société a reçu une lettre de démission de Monsieur Gary Sumers en tant qu'administrateur de la Société avec effet immédiat.

Les administrateurs de la Société sont dorénavant: Dennis McDonagh, Robert W. Simon, Cornelia M.W. van den Broek.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 avril 2011.

Martine Knoch.

Référence de publication: 2011058894/14.

(110066030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2011.

**Pamoja Business Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Windmills S.A.).**

Capital social: EUR 29.000,00.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 157.792.

In the year two thousand and eleven, on the 22nd of March.

Before us Maître Blanche MOUTRIER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

There appear:

Benise Corporation, a company duly organized under the laws of the British Virgin Islands and whose registered office is situated at Pasea Estate, PO Box 3149, Road Town, Tortola, hereinafter represented by Mr Charles DURO, attorney at law, residing professionally in L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle, by virtue of a proxy given on March 1st, 2005, such proxy, after being signed ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed hereto and registered with this deed.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the joint stock company existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg under the name of WINDMILLS S.A. having its registered office at L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under section B number 157.972, incorporated on December 10th, 2010 before Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Rambrouch, deed published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 399 of March 1st, 2011, (hereafter the "Company").

II. The Company's share capital is fixed at thirty one thousand Euro (EUR 31.000,-) represented by one hundred (100) shares of three hundred and ten Euro (EUR 310,-) each.

III. The agenda is the following:

Agenda:

1. Change of the legal form of the Company from a joint stock company ("société anonyme" - S.A.) to a private limited liability company ("société à responsabilité limitée" - S.à r.l.);

2. Change of the name of the Company to Pamoja Business Holdings S.à r.l.;

3. Decrease of the subscribed share capital of the Company by an amount of two thousand euro (EUR 2.000,-) so as to reduce it from its current amount of thirty one thousand euro (EUR 31.000,-) to the amount of twenty-nine thousand euro (EUR 29.000,-) by decreasing the nominal value of each share from three hundred and ten euro (EUR 310,-) to the amount of two hundred and ninety euro (290,-) and by creating a special reserve of an amount of two thousand euro (EUR 2.000,-) to compensate incurred and future losses as of December 31, 2010;

4. Restatement of the by-laws in order to bring them in conformity with the new legal form of the Company without amendment of its essential characteristics and to reflect the decisions taken;

5. Appointment of managers;

6. Miscellaneous.

The appearing party, representing the entire share capital, took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to change the legal form of the Company from a joint stock company ("société anonyme" - S.A.) to a private limited liability company ("société à responsabilité limitée" - S.à r.l.) and to restate the by-laws of the Company in order to bring them in conformity with the new legal form of the Company without amendment of its essential characteristics.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to change the name of the Company to Pamoja Business Holdings S.à r.l.

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to decrease the subscribed share capital of the Company by an amount of two thousand euro (EUR 2.000,-) so as to reduce it from its current amount of thirty one thousand euro (EUR 31.000,-) to the amount of twenty nine thousand euro (EUR 29.000,-) by decreasing the nominal value of each share from three hundred and ten euro (EUR 310,-) to the amount of two hundred and ninety euro (290,-) and by creating a special reserve of an amount of two thousand euro (EUR 2.000,-) to compensate incurred and future losses as of December 31, 2010.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolved to proceed to a restatement of the by-laws of the Company in order to bring them in conformity with the new form of the Company without amendment of its essential characteristics and to reflect the decisions taken.

Art. 1. Formation. There is formed a private limited liability company ("the Company") organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg ("the Laws") and by the present articles of association ("the Articles").

The Company may be composed of one single shareholder or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

Art. 2. Name. The Company will exist under the name "Pamoja Business Holdings S.à r.l."

Art. 3. Registered office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred (i) to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the manager(s) and (ii) to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the manager(s).

In the event that, in the view of the manager(s) extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager(s).

Art. 4. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well the management, control and development of such participations.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The Company may also enter into the following transactions:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility;
- to advance, lend or deposit money or give credit to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies" and each as a "Connected Company").

For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same "group" as the Company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary.

A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company, or any of the Connected Companies and to render any assistance to the Connected Companies, within the limits of the Laws; it being understood that the Company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as banking activity.

The Company may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public.

The Company may also conduct all real estate transactions, such as buying, selling, development and management of real estate, as well as invest in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 5. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 6. Share Capital. The share capital is fixed at twenty nine thousand euro (EUR 29.000,-) represented by one hundred (100) shares with a nominal value of two hundred and ninety euro (EUR 290,-) each, all of which are fully paid up.

Art. 7. Share premium. In addition to the capital, a share premium account may be set up to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred.

The amount of the share premium account may, inter alia, be used to provide payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) or to allocate funds to the Legal Reserve.

Art. 8. Changes to Share Capital. The share capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Art. 9. Ownership of shares. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. Transfers of shares. In case of a single shareholder, the shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in the respect of article 189 of the law of August, 1915 on commercial companies (as amended).

Art. 11. Register of Shares. There will be held at the registered office a register of shares which may be inspected by each shareholder.

Art. 12. Incapacity, insolvency, bankruptcy of the shareholder(s). The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 13. Management. The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves.

The manager(s) shall be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate, respectively they are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed managers as class A Manager and class B Manager.

If several managers are appointed, they shall form a board of managers ("the Board of Managers").

Art. 14. Power of the manager(s). The manager(s) are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Laws or by the Articles to the general meeting of shareholder(s) fall within the competence of the manager(s).

Art. 15. Representation. The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole manager or by the joint signatures of any two managers if more than one manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the managers as class A Manager and class B Manager, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one class A Manager and one class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the manager(s), but only within the limits of such special power.

Art. 16. Interim dividend. The manager(s) may decide to pay an interim dividend on the basis of a statement of accounts prepared by them showing that sufficient funds are available for distribution provided always that the amount to be distributed by way of interim dividend may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Laws or of the Articles.

Art. 17. Meetings of the Board of Managers. In case a Board of Managers is formed, the board may appoint from among its members a chairman and a secretary who need not be a manager himself responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers.

The Board of Managers will meet upon call by the chairman or by any two (2) of its members, at the place and at the time indicated in the notice of meeting.

No such notice is required if all members of the Board of Managers are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting.

Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting, whether in original, by fax or e-mail.

Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board of Managers.

The chairman will preside at all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the managers present or represented at such meeting.

Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another manager as his proxy.

Any member of the Board of Managers may represent one or more other members of the Board of Managers.

One or more managers may participate in a meeting by conference call, visioconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other.

Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

In addition, a written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held.

Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the managers holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting.

Art. 18. Management fees and expenses. Subject to approval by the shareholder(s), the manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the manager(s) in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 19. Conflicts of interest. If any of the managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such manager shall disclose such personal interest to the other manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole manager it suffices that the transactions between the Company and its manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm.

Art. 20. Liability of the manager(s). The manager(s) assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made in the name of the Company.

Art. 21. Auditor(s). Except where according to the Laws the financial statements must be audited by an independent auditor, the business of the Company and its financial situation may be reviewed by one or more auditors who need not be shareholder(s) themselves.

The independent auditor(s) and the auditor(s) (if any), will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate, respectively they are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the independent auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause.

Art. 22. Shareholder(s). The shareholder(s) shall have such powers as are vested with them pursuant to the Laws and the Articles.

The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Art. 23. General meetings. Resolutions of the shareholder(s) are passed in a general meeting held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand-Duchy of Luxembourg upon issuance of a convening notice in compliance with the Laws and the Articles, by the manager(s), subsidiarily, by the auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholder(s) representing more than half (1/2) of the share capital.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting.

A shareholder may act at any general meeting by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

In addition, if the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing.

Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders.

At any general meeting other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital, each share entitling to one vote.

If such majority is not reached at the first meeting, the shareholders shall be convened a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting convened for the purpose of amending the Articles or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles, the quorum shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the share capital.

Art. 24. Financial Year. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty first of December of each year.

Art. 25. Financial statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the manager(s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws for submission to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may inspect these financial documents at the registered office.

Art. 26. Legal reserve. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of general expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the annual net profit.

From the annual net profit, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve in the respect of article 197 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies (as amended) ("the Legal Reserve").

That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital.

Art. 27. Allocation of the profits. After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profit will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Art. 28. Dissolution and Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

At the time of winding up, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all known and unknown assets and liabilities of the Company.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s).

The liquidator(s) may proceed with the distribution of liquidation down payments subject to keep sufficient provision for payment of the outstanding debts.

Art. 29. Incorporated Provisions. Reference is made to the provisions of the Laws, in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies (as amended), for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolved to give full discharge to the directors and to the independent auditor of the Company until the date hereof for the accomplishment of their mandate.

The Sole Shareholder resolved to replace the board of directors by a board of managers, to fix the number of managers at three and to appoint for unlimited duration:

- Mr Jan Arie DEKKER, company director, born on March 19, 1948 in Gravenhage (the Netherlands), with address at Van Merlenlaan, 25, NL-2101 GC Heemstede, the Netherlands;

- Mr Charles DURO, attorney at law, born on June 5, 1958 in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg), with professional address at 3, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mrs Karine MASTINU, attorney at law, born on May 7th, 1975 in Villerupt (France), with professional address at 3, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The board of managers of the Company will implement such decision and take any measures necessary to this effect.

Costs

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at € 1,300.-.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

French version:

L'an deux mille onze, le vingt-deux mars.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Benise Corporation, une société constituée et existant en vertu du droit des Iles Vierges Britanniques ayant son siège social à Pasea Estate, PO Box 3149, Road Town, Tortola, représentée aux fins des présentes par Maître Charles DURO, avocat, demeurant professionnellement à L-1114 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle, en vertu d'une procuration délivrée le 1^{er} mars 2005, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'actionnaire unique de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de «WINDMILLS S.A.», ayant son siège social situé à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous section B numéro 157.792, constituée le 10 décembre 2010 par devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 399 du 1^{er} mars 2011 (ci-après la «Société»).

II. Le capital social de la Société est fixé trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix Euros (EUR 310,-) chacune.

III. L'ordre du jour est le suivant:

Agenda:

1. Transformation de la forme juridique de la Société de société anonyme (S.A.) en société à responsabilité limitée (S.à r.l.);

2. Modification de la dénomination de la Société en Pamoja Business Holdings S.à r.l.;

3. Réduction du capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de deux mille euros (EUR 2.000,-) pour le réduire de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) au montant de vingt neuf mille euros (EUR 29.000,-) par diminution de la valeur nominale de chaque part sociale du montant de trois cent dix euros (EUR 310,-) au montant de deux cent quatre vingt dix euros (EUR 290,-) et par constitution d'une réserve spéciale d'un montant de deux mille euros (EUR 2.000,-) destinée à compenser les pertes au 31 décembre 2010 et les pertes futures;

4. Refonte des statuts afin de les mettre en conformité avec la nouvelle forme juridique de la Société sans modification de ses caractéristiques essentielles et afin de refléter les décisions prises;

5. Nominations de gérants;

6. Divers.

La comparante, représentant l'intégralité du capital, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique a décidé de transformer la Société de société anonyme (S.A.) en société à responsabilité limitée (S.à r.l.) et de procéder à la refonte des statuts de la Société afin de les mettre en conformité avec la nouvelle forme juridique de la Société sans modification de ses caractéristiques essentielles.

Deuxième résolution

L'actionnaire unique a décidé la modification de la dénomination de la Société en Pamoja Business Holdings S.à r.l.

Troisième résolution

L'actionnaire unique a décidé de réduire le capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de deux mille euros (EUR 2.000,-) pour le réduire de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) au montant de vingt neuf mille euros (EUR 29.000,-) par diminution de la valeur nominale de chaque part sociale du montant de trois cent dix euros (EUR 310,-) au montant de deux cent quatre vingt dix euros (EUR 290,-) et par constitution d'une réserve spéciale d'un montant de deux mille euros (EUR 2.000,-) destinée à compenser les pertes au 31 décembre 2010 et les pertes futures.

Quatrième résolution

L'actionnaire unique a décidé de procéder à la refonte des statuts de la Société afin de les mettre en conformité avec la nouvelle forme juridique de la Société sans modification de ses caractéristiques essentielles et afin de refléter les décisions prises.

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée («la Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, («les Lois») et par les présents statuts («les Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

Art. 2. Dénomination sociale. La Société a comme dénomination «Pamoja Business Holdings S.à r.l.».

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré (i) à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision des gérant(s) et (ii) à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une décision des associé(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par décision des gérant(s).

Dans l'hypothèse où le(s) gérant(s) estime(nt) que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le(s) gérant(s).

Art. 4. Objet. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, ainsi que l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La Société pourra également, être engagée dans les opérations suivantes:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit;
- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après les "Sociétés Apparentées" et chacune la "Société Apparentée").

Pour les besoins de cet article, une société est considérée comme appartenant au même "groupe" que la Société, si cette autre société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme détenteur ultime, trustee ou gardien ou autre fiduciaire.

Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par les Lois; il est entendu que la Société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagées dans des activités pouvant être considérées comme une activité bancaire.

La Société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public.

Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles, ainsi que investir dans les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 6. Capital Social. Le capital social est fixé à vingt neuf mille Euros (EUR 29.000,-) représenté par cent (100) parts sociales avec une valeur nominale de deux cent quatre vingt dix Euros (EUR 290,-) chacune, toutes entièrement libérées.

Art. 7. Prime d'émission. En outre du capital social, un compte prime d'émission peut être établi dans lequel seront transférées toutes les primes payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale.

Le montant de ce compte prime d'émission peut être utilisé, entre autre, pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associé(s), pour compenser toute perte nette réalisée, pour des distributions au(x) associé(s) ou pour affecter des fonds à la Réserve Légale.

Art. 8. Modifications du Capital Social. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 9. Propriété des parts sociales. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Transferts des parts sociales. Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, ceux-ci ne peuvent céder leurs parts sociales que dans le respect de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

Art. 11. Registre des parts sociales. Il est tenu au siège social un registre des parts sociales dont tout associé pourra prendre connaissance.

Art. 12. Incapacité, insolvabilité ou faillite des Associé(s). La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 13. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérant(s) seront nommés par les associé(s), qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat, respectivement ils peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associé(s).

Les associé(s) pourront qualifier les gérants de Gérant de catégorie A et de Gérant de catégorie B.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance («le Conseil de Gérance»).

Art. 14. Pouvoir des gérant(s). Les gérant(s) sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés en vertu des Lois ou des Statuts au(x) associé(s) relèvent de la compétence des gérant(s).

Art. 15. Représentation. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du gérant unique ou par la signature conjointe de deux gérants si plus d'un gérant a été nommé.

Toutefois, si les associé(s) ont qualifié les gérants de Gérant de catégorie A et Gérant de catégorie B, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les gérant(s), mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 16. Acompte sur dividende. Les gérant(s) peuvent décider de payer un dividende intérimaire sur base d'un état comptable préparé par eux duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer en tant que dividende intérimaire ne peuvent jamais excéder le montant total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu des Lois ou des Statuts.

Art. 17. Réunions du Conseil de Gérance. Dans le cas où un Conseil de Gérance est formé, le conseil peut nommer parmi ses membres un président et un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même gérant responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres, au lieu et date indiqués dans la convocation.

Si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés à une réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Un gérant peut également renoncer à sa convocation à une réunion, soit avant soit après la réunion, par écrit en original, par fax ou par e-mail.

Des convocations écrites séparées ne sont pas requises pour les réunions qui sont tenues au lieu et date indiqués dans un agenda de réunions adopté à l'avance par le Conseil de Gérance.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Tout gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre gérant comme son mandataire.

Tout membre du Conseil de Gérance peut représenter un ou plusieurs autres membres du Conseil de Gérance.

Un ou plusieurs gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres.

Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

En outre, une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue.

Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des gérants en fonction est présente ou représentée.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Art. 18. Rémunération et débours. Sous réserve de l'approbation des associé(s), les gérant(s) peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 19. Conflit d'intérêts. Si un ou plusieurs gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce gérant devra en aviser les autres gérant(s) et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans le cas d'un gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise.

Art. 20. Responsabilité des gérant(s). Les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 21. Commissaire(s) aux comptes. Hormis lorsque, conformément aux Lois les comptes sociaux doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises indépendant, les affaires de la Société et sa situation financière peuvent être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associé(s).

Les réviseur(s) d'entreprises indépendant(s) et les commissaire(s) aux comptes seront (s'il y en existe), nommés par les associé(s) qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat, respectivement leur mandat peut être renouvelé et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associé(s) sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises indépendant ne peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves.

Art. 22. Associé(s). Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Lois et les Statuts.

Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs prémentionnés conférés à l'assemblée générale des associés.

Art. 23. Assemblées générales. Les décisions des associé(s) sont prises en assemblée générale tenue au siège social ou à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg sur convocation conformément aux conditions fixées par les Lois et les Statuts des gérant(s), subsidiairement, des commissaire(s) aux comptes (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associé(s) représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

En outre, si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par écrit.

Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés.

Lors de toute assemblée générale autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation, les associés seront de nouveau convoqués et les résolutions seront à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 24. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 25. Comptes sociaux. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les gérant(s) dressent l'inventaire des éléments de l'actif et du passif, le bilan ainsi que le compte de résultats conformément aux Lois afin de les soumettre aux associé(s) pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social.

Art. 26. Réserve légale. L'excédent favorable du compte de résultats, après déduction des frais généraux, coûts, amortissements, charges et provisions constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5%) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale («la Réserve Légale») dans le respect de l'article 197 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

Art. 27. Affectations des bénéfices. Après affectation à la Réserve Légale, les associé(s) décident de l'affectation du solde du bénéfice net par versement de la totalité ou d'une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou la prime d'émission aux associé(s), chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Art. 28. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision des associé(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Au moment de la dissolution, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, y compris les frais de liquidation, le produit net de liquidation sera réparti entre les associé(s).

Les liquidateur(s) peuvent procéder à la distribution d'acomptes sur produit de liquidation sous réserve de provisions suffisantes pour payer les dettes impayées à la date de la distribution.

Art. 29. Dispositions finales. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

Cinquième résolution

L'actionnaire unique a décidé de donner pleine décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'accomplissement de leurs fonctions jusqu'à la date des présentes.

L'actionnaire unique a décidé de remplacer le conseil d'administration par un conseil de gérance, de fixer le nombre des gérants à trois et de nommer pour une durée indéterminée:

- M. Jan Arie DEKKER, administrateur, né le 19 mars 1948 à Gravenhage (Pays-Bas), demeurant à Van Merlenlaan, 25, NL-2101 GC Heemstede, Pays-Bas;

- Me Charles DURO, avocat, né le 5 juin 1958 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement à 3, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Me Karine MASTINU, avocat, né le 7 mai 1975 à Villerupt (France), demeurant professionnellement à 3, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le conseil d'administration de la Société mettra en oeuvre cette décision et prendra les mesures nécessaires y relatives.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges qui seront supportées par la Société comme résultat du présent acte sont estimés à € 1.300,-.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Duro, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 mars 2011. Relation: EAC/2011/3870. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 24 mars 2011.

Référence de publication: 2011042169/546.

(110047350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2011.

Euro Les Tours S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.131.100,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 99.186.

Le siège social de l'associée unique EUROLIEUM S.à r.l., immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 78.854, est désormais établi à L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2011058808/13.

(110065202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2011.

Euroalex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 757.400,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 103.695.

Le siège social de l'associée unique EUROLIEUM S.à r.l., immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 78.854, est désormais établi à L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2011058809/13.

(110065152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2011.

LSP International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 159.728.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the sixteenth day of March.

Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, civil law notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

LS Power Transmission, LLC, a limited liability company incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, which registered office at Two Tower Center, 11th Floor, East Brunswick, 08816 New Jersey, United States of America, registered with the Office of the Secretary of State of Delaware, under registration number 4671332, duly represented for the purposes hereof by Rania Kiderchah, having her professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 14th of March 2011 in New York.

The proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party has requested the undersigned notary to document the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée, which it wishes to incorporate according to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, and the articles of association of which shall be as follows:

A. Name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. Name. There hereby exists among the current owners of the shares and/or anyone who may be a shareholder in the future, a company in the form of a société à responsabilité limitée under the name of “LSP International Holdings S.à r.l.” (the “Company”).

Art. 2. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration. It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 3. Purpose.

3.1 The Company’s purpose is the creation, holding, development and realisation of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities of the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as any equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio.

3.2 The Company may further:

- grant any form of security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of any director or any other officer or agent of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company; and

- lend funds or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.

3.3 The Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the Company may especially:

- raise funds through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature, subject to the terms and conditions of the law;

- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and

- act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.

Art. 4. Registered office.

4.1 The Company’s registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the Company’s registered office may be transferred by a resolution of the board of managers.

4.3 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.4 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

B. Share capital - Shares - Register of shareholders - Ownership and Transfer of shares

Art. 5. Share capital.

5.1 The Company’s share capital is set at twenty thousand United States Dollars (USD 20,000), consisting of twenty thousand (20,000) shares having a par value of one United States Dollar (USD 1) each.

5.2 Under the terms and conditions provided by law, the Company’s share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company’s share capital is divided into shares, each of them having the same par value.

6.2 The Company may have one or several shareholders, with a maximum number of forty (40), unless otherwise provided by law.

6.3 A shareholder’s right in the Company’s assets and profits shall be proportional to the number of shares held by him/her/it in the Company’s share capital.

6.4 The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder, as the case may be, or any other shareholder shall not cause the Company’s dissolution.

6.5 The Company may repurchase or redeem its own shares under the condition that the repurchased or redeemed shares be immediately cancelled and the share capital reduced accordingly.

6.6 The Company's shares are in registered form.

Art. 7. Register of shareholders.

7.1 A register of shareholders will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register of shareholders will in particular contain the name of each shareholder, his/her/its residence or registered or principal office, the number of shares held by such shareholder, any transfer of shares, the date of notification to or acceptance by the Company of such transfer pursuant to these articles of association as well as any security rights granted on shares.

7.2 Each shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a shareholder received by it.

Art. 8. Ownership and Transfer of shares.

8.1 Proof of ownership of shares may be established through the recording of a shareholder in the register of shareholders. Certificates of the recordings in the register of shareholders will be issued and signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be, upon request and at the expense of the relevant shareholder.

8.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of that share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one owner has been designated.

8.3 The Company's shares are freely transferable among existing shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders, including the transferor, representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the share capital at least. Unless otherwise provided by law, the shares may not be transmitted by reason of death to non-shareholders, except with the approval of shareholders representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the voting rights of the surviving shareholders at least.

8.4 Any transfer of shares will need to be documented through a transfer agreement in writing under private seal or in notarised form, as the case may be, and such transfer will become effective towards the Company and third parties upon notification of the transfer to or upon the acceptance of the transfer by the Company, following which any member of the board of managers may record the transfer in the register of shareholders.

8.5 The Company, through any of its managers, may also accept and enter into the register of shareholders any transfer referred to in any correspondence or in any other document which establishes the transferor's and the transferee's consent.

C. General meeting of shareholders

Art. 9. Powers of the general meeting of shareholders.

9.1 The Shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.

9.2 If the Company has only one shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders. In such case and to the extent applicable and where the term "sole shareholder" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "general meeting of shareholders" used in these articles of association is to be construed as being a reference to the "sole shareholder".

9.3 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

9.4 In case of plurality of shareholders and if the number of shareholders does not exceed twenty-five (25), instead of holding general meetings of shareholders, the shareholders may also vote by resolution in writing, subject to the terms and conditions of the law. To the extent applicable, the provisions of these articles of association regarding general meetings of shareholders shall apply with respect to such vote by resolution in writing.

Art. 10. Convening general meetings of shareholders.

10.1 The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of managers, by the statutory auditor(s), if any, or by shareholders representing in the aggregate more than fifty per cent (50%) of the Company's share capital, as the case may be, to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting.

10.2 In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, an annual general meeting must be held in the municipality where the Company's registered office is located or at such other place as may be specified in the notice of such meeting. The annual general meeting of shareholders must be convened within a period of six (6) months from closing the Company's accounts.

10.3 The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting.

10.4 If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

Art. 11. Conduct of general meetings of shareholders - Vote by resolution in writing.

11.1 A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholders and who need neither be shareholders, nor members of the board of managers. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

11.2 An attendance list must be kept at any general meeting of shareholders.

11.3 Quorum and vote

11.3.1 Each share entitles to one (1) vote.

11.3.2 Unless otherwise provided by law or by these articles of association, resolutions of the shareholders are validly passed when adopted by shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the Company's share capital on first call. If such majority has not been reached on first call, the shareholders shall be convened or consulted for a second time. On second call, the resolutions will be validly adopted with a majority of votes validly cast, regardless of the portion of capital represented.

11.4 A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person, shareholder or not, as his/her/its proxy in writing by a signed document transmitted by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such appointment being sufficient proof thereof. One person may represent several or even all shareholders.

11.5 Any shareholder who participates in a general meeting of shareholders by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such shareholder's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority.

11.6 The board of managers may determine all other conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

Art. 12. Amendment of the articles of association. Subject to the terms and conditions provided by law, these articles of association may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted by a (i) majority of shareholders (ii) representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the share capital at least.

Art. 13. Minutes of general meetings of shareholders.

13.1 The board of any general meeting of shareholders shall draw minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder who requests to do so.

13.2 The sole shareholder, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

13.3 Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified conforming to the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.

D. Management

Art. 14. Powers of the board of managers.

14.1 The Company shall be managed by one or several managers, who need not be shareholders of the Company. In case of plurality of managers, the managers shall form a board of managers being the corporate body in charge of the Company's management and representation. The Company may have several classes of managers. To the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association is to be construed as being a reference to the "sole manager".

14.2 The board of managers is vested with the broadest powers to take any actions necessary or useful to fulfill the corporate object, with the exception of the actions reserved by law or by these articles of association to the shareholder(s).

14.3 The Company's daily management and the Company's representation in connection with such daily management may be delegated to one or several managers or to any other person, shareholder or not, acting alone or jointly as agent of the Company. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of managers.

14.4 The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument to any persons acting alone or jointly as agents of the Company.

Art. 15. Composition of the board of managers. The board of managers must choose from among its members a chairman of the board of managers. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a member of the board of managers.

Art. 16. Election and Removal of managers and Term of the office.

16.1 Managers shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their remuneration and term of the office.

16.2 Any manager may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders. A manager, who is also shareholder of the Company, shall not be excluded from voting on his/her/its own revocation.

16.3 Any manager shall hold office until its/his/her successor is elected. Any manager may also be re-elected for successive terms.

Art. 17. Convening meetings of the board of managers.

17.1 The board of managers shall meet upon call by its chairman or by any two (2) of its members at the place indicated in the notice of the meeting as described in the next paragraph.

17.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each manager in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the board of managers are present or represented at a meeting of the board of managers or in the case of resolutions in writing pursuant to these articles of association.

Art. 18. Conduct of meetings of the board of managers.

18.1 The chairman of the board of managers shall preside at all meeting of the board of managers. In his/her/its absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore.

18.2 Quorum

The board of managers can deliberate or act validly only if at least half of its members including one (1) class A manager and one (1) class B manager are present or represented at a meeting of the board of managers.

18.3 Vote

Resolutions are adopted with the approval of a majority of votes of the members present or represented at a meeting of the board of managers, including at least one (1) class A manager and one (1) class B manager. The chairman shall not have a casting vote.

18.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing any other manager as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any manager may represent one or several of his/her/its colleagues.

18.5 Any manager who participates in a meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such manager's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the board of managers held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.

18.6 The board of managers may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all managers on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

18.7 Any manager who has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction submitted to the approval of the board of managers which conflicts with the Company's interest, must inform the board of managers of such conflict of interest and must have his/her/its declaration recorded in the minutes of the board meeting. The relevant manager may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. Where the Company has a sole manager and the sole manager has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction entered into between the sole manager and the Company, which conflicts with the Company's interest, such conflicting interest must be disclosed in the minutes recording the relevant transaction. This article 18.7 shall not be applicable to current operations entered into under normal conditions.

Art. 19. Minutes of meetings of the board of managers.

19.1 The secretary, or if no secretary has been appointed, the chairman, shall draw minutes of any meeting of the board of managers, which shall be signed by the chairman and by the secretary, as the case may be.

19.2 The sole manager, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

19.3 Any copy and excerpt of any such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.

Art. 20. Dealings with third parties. The Company will be bound towards third parties in all circumstances (i) by the joint signatures of one (1) class A manager and one (1) class B manager, or (ii) by the joint signature or by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by one (1) class A manager and one (1) class B manager. The Company will be bound towards third parties by the signature of any agent(s) to whom the power in relation to the Company's daily management has been delegated acting alone or jointly, subject to the rules and the limits of such delegation.

E. Supervision

Art. 21. Statutory auditor(s) - Independent auditor(s).

21.1 In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, its operations shall be supervised by one or several statutory auditors, who may be shareholders or not.

21.2 The general meeting of shareholders shall determine the number of statutory auditors, shall appoint them and shall fix their remuneration and term of the office. A former or current statutory auditor may be reappointed by the general meeting of shareholders.

21.3 Any statutory auditor may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders.

21.4 The statutory auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

21.5 The statutory auditors may be assisted by an expert in order to verify the Company's books and accounts. Such expert must be approved by the Company.

21.6 In case of plurality of statutory auditors, they will form a board of statutory auditors, which must choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a statutory auditor. Regarding the convening and conduct of meetings of the board of statutory auditors the rules provided in these articles of association relating to the convening and conduct of meetings of the board of managers shall apply.

21.7 If the Company exceeds two (2) of the three (3) criteria provided for in the first paragraph of article 35 of the law of 19 December 2002 regarding the Trade and Companies Register and the accounting and annual accounts of undertakings for the period of time as provided in article 36 of the same law, the statutory auditors will be replaced by one or several independent auditors, chosen among the members of the Institut des réviseurs d'entreprises, to be appointed by the general meeting of shareholders, which determines the duration of his/her/their office.

F. Financial year - Profits - Interim dividends

Art. 22. Financial year. The Company's financial year shall begin on first January of each year and shall terminate on thirty-first December of the same year.

Art. 23. Profits.

23.1 From the Company's annual net profits five per cent (5%) at least shall be allocated to the Company's legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of the Company's reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

23.2 Sums contributed to the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve, if the contributing shareholder agrees with such allocation.

23.3 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

23.4 Under the terms and conditions provided by law and upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders will determine how the remainder of the Company's annual net profits will be used in accordance with the law and these articles of association.

Art. 24. Interim dividends - Share premium.

24.1 The board of managers or the general meeting of shareholders may proceed to the payment of interim dividends, under the reservation that (i) interim accounts have been drawn-up showing that sufficient funds are available, (ii) the amount to be distributed does not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of these articles of association and (iii) the Company's auditor, if any, has stated in his/her report to the board of managers that the first two conditions have been satisfied.

24.2 The share premium, if any, may be freely distributed to the shareholder(s) by a resolution of the shareholder(s) or of the manager(s), subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve.

G. Liquidation

Art. 25. Liquidation. In the event of the Company's dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators'/liquidator's powers and remuneration.

H. Governing law

Art. 26. Governing law. These articles of association shall be construed and interpreted under and shall be governed by Luxembourg law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended.

Transitional provisions

1) The Company's first financial year shall begin on the date of the Company's incorporation and shall end on thirty-first (31st) December 2011.

2) Interim dividends may also be declared and paid during the Company's first financial year.

Subscription and Payment

The subscribers have subscribed the shares to be issued as follows:

LS Power Transmission, LLC, abovementioned, duly represented for the purposes hereof by Rania Kiderchah, having her professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 14 March 2011 in New York, paid twenty thousand United States Dollars (USD 20,000) in order to subscribe for twenty thousand (20,000) shares of the Company.

All the shares have been entirely paid-in in cash, so that the amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated to be one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

General meeting of shareholders

The incorporating shareholder, representing the Company's entire share capital and considering itself as duly convened, has immediately proceeded to a general meeting of shareholders. Having first verified that it was regularly constituted, the general meeting of shareholders has passed the following resolutions by unanimous vote.

1. The number of members of the board of managers is fixed at three (3).

2. The following persons are appointed as members of the board of managers of the Company:

a) Suzanne Pepe Robbins, born on 18 July, 1966, in Lynbrook, New York, with professional address at 1700 Broadway, 35th Floor, New York, N-Y 10019, as class A manager of the Company;

b) Frédéric Gardeur, born on 11 July 1972 in Messancy, Belgium, with professional address at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, as class B manager of the Company; and,

c) Catherine Koch, born on 12 February 1965, in Sarreguemines, France, with professional address at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, as class B manager of the Company.

3. The members of the board of managers are appointed for an indeterminate period of time, or until any such date which may be determined by the general meeting of shareholders.

4. The address of the Company's registered office is set at 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing person, the proxy-holder signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille onze, le seize mars.

Par-devant le soussigné Maître Martine Schaeffer, notaire de droit civil résidant à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

A comparu:

LS Power Transmission, LLC, une limited liability company constituée et existante en vertu des lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à Two Tower Center, 11th Floor, East Brunswick, 08816 New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du registre de l'Office of the Secretary of State of Delaware sous le numéro d'immatriculation 4671332, dûment représentée par Rania Kiderchah, ayant son adresse professionnelle sise à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à New York, le 14 mars 2011.

La procuration, signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante a requis du notaire soussigné de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer sous les lois du Grand-duché du Luxembourg et dont les statuts auront la teneur qui suit:

A. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Nom. Il existe entre les propriétaires actuels des parts sociales et/ou toute personne qui sera un associé dans le futur, une société dans la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination «LSP International Holdings S.à r.l.» (la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 3. Objet.

3.1 La Société a pour objet la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portfolio se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portfolio.

3.2 La Société pourra également:

- accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout directeur ou autre titulaire ou agent de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société; et

- accorder des prêts à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière.

3.3 La société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet la Société peut notamment:

- rassembler des fonds, notamment en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature;

- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger; et

- agir comme associé/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi en la ville de Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil de gérance.

4.3 Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.4 Il peut être créé, par une décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

B. Capital social - Parts sociales - Registre des associés - Propriété et Transfert des parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 La Société a un capital social de vingt mille dollars des Etats-Unis (USD 20.000) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales ayant une valeur nominale de un dollar des Etats-Unis (USD 1) chacune.

5.2 Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, étant précisé que le nombre des associés est limité à quarante (40), sauf disposition contraire de la loi.

6.3 Le droit d'un associé dans les actifs et les bénéfices de la Société est proportionnel au nombre de parts sociales qu'il détient dans le capital social de la Société.

6.4 Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou tout autre évènement similaire concernant tout associé ou l'associé unique, le cas échéant, n'entraînera pas la dissolution de la Société.

6.5 La Société pourra racheter ou retirer ses propres parts sociales, sous réserve d'une annulation immédiate des parts sociales rachetées ou retirées et d'une réduction du capital social correspondante.

6.6 Les parts sociales de la Société sont émises sous forme nominative.

Art. 7. Registre des associés.

7.1 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société et pourra y être consulté par tout associé de la Société. Ce registre contiendra en particulier le nom de chaque associé, son domicile ou son siège social ou son siège principal, le nombre de parts sociales détenues par tel associé, tout transfert de parts sociales, la date de la notification ou de l'acceptation par la Société de ce transfert conformément aux présents statuts ainsi que toutes garanties accordées sur des parts sociales.

7.2 Chaque associé notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'associé qu'elle a reçue.

Art. 8. Propriété et Transfert de parts sociales.

8.1 La preuve du titre de propriété concernant des parts sociales peut être apportée par l'enregistrement d'un associé dans le registre des associés. Des certificats de ces enregistrements pourront être émis et signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, selon le cas, sur requête et aux frais de l'associé en question.

8.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Si une part sociale est détenue par plus d'une personne, ces personnes doivent désigner un mandataire unique qui sera considéré comme le seul propriétaire de la part sociale à l'égard de la Société. Celle-ci a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle part sociale jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique.

8.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par les associés, y compris le cédant, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social. Sauf stipulation contraire par la loi, en cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné par les associés, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) des droits de vote des associés survivants.

8.4 Toute cession de part social doit être documentée par un contrat de cession écrite sous seing privé ou sous forme authentique, le cas échéant, et ce transfert sera opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à la Société ou par l'acceptation de la cession par la Société, suite auxquelles tout gérant peut enregistrer la cession.

8.5 La Société, par l'intermédiaire de n'importe lequel de ses gérants, peut aussi accepter et entrer dans le registre des associés toute cession à laquelle toute correspondance ou tout autre document fait référence et établit les consentements du cédant et du cessionnaire.

C. Assemblée générale des associés

Art. 9. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés.

9.1 Les associés de la Société exercent leurs droits collectifs dans l'assemblée générale des associés, qui constitue un des organes de la Société.

9.2 Si la Société ne possède qu'un seul associé, cet associé exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés. Dans ce cas et lorsque le terme „associé unique“ n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence à „l'assemblée générale des associés“ utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à „l'associé unique“.

9.3 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts.

9.4 En cas de pluralité d'associés et si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq (25), les associés peuvent, au lieu de tenir une assemblée générale d'associés, voter par résolution écrite, aux termes et conditions prévus par la loi. Le cas échéant, les dispositions des présents statuts concernant les assemblées générales des associés s'appliqueront au vote par résolution écrite.

Art. 10. Convocation de l'assemblée générale des associés.

10.1 L'assemblée générale des associés de la Société peut à tout moment être convoquée par le conseil de gérance, par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, ou par les associés représentant au moins cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, pour être tenue au lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

10.2 Si la Société compte plus de vingt cinq (25) associés, une assemblée générale annuelle des associés doit être tenue dans la commune où le siège social de la Société est situé ou dans un autre lieu tel que spécifié dans l'avis de convocation à cette assemblée. L'assemblée générale annuelle des associés doit être convoquée dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture des comptes de la Société.

10.3 L'avis de convocation à toute assemblée générale des associés doit contenir l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, et cet avis doit être envoyé à chaque associé par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la date prévue de l'assemblée.

10.4 Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des associés peut être tenue sans convocation préalable.

Art. 11. Conduite de l'assemblée générale des associés - Vote par résolution écrite.

11.1 Un bureau de l'assemblée doit être constitué à toute assemblée générale des associés, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'assemblée générale des associés, sans qu'il soit nécessaire qu'ils soient associés ou membres du conseil de gérance. Le bureau de l'assemblée s'assure spécialement que l'assemblée soit tenue conformément aux règles applicables et, en particulier, en accord avec celles relatives à la convocation, aux exigences de majorité, au décompte des votes et à la représentation des associés.

11.2 Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale des associés.

11.3 Quorum et vote

11.3.1 Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.3.2 Sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts, les résolutions des associés sont valablement prises si elles ont été adoptées par les associés représentant au premier vote plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Si cette majorité n'a pas été obtenue au premier vote, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois. Au deuxième vote, les résolutions seront valablement adoptées avec une majorité de voix valablement exprimées, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté.

11.4 Un associé peut agir à toute assemblée générale des associés en désignant une autre personne, associé ou non, comme son mandataire, par procuration écrite et signée, transmise par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie de cette procuration étant suffisante pour la prouver. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les associés.

11.5 Tout associé qui prend part à une assemblée générale des associés par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à l'assemblée s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à l'assemblée, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité.

11.6 Le conseil de gérance peut déterminer toutes les autres conditions à remplir par les associés pour pouvoir prendre part à toute assemblée générale des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Sous réserve des termes et conditions prévus par la loi, les présents statuts peuvent être modifiés par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée par (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

Art. 13. Procès-verbaux des assemblées générales des associés.

13.1 Le bureau de toute assemblée générale des associés rédige le procès-verbal de l'assemblée, qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout associé qui en fait la demande.

13.2 De même, l'associé unique, le cas échéant, rédige et signe un procès-verbal de ses décisions.

13.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers, doivent être certifiés conformes à l'original par le notaire ayant la garde de l'acte authentique, dans le cas où l'assemblée a été inscrite dans un acte notarié, ou signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, le cas échéant.

D. Gestion

Art. 14. Pouvoirs du conseil de gérance.

14.1 La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas nécessairement être des associés. En cas de pluralité de gérants, les gérants constituent un conseil de gérance, étant l'organe chargé de la gérance et de la représentation de la Société. La Société peut avoir différentes catégories de gérants. Dans la mesure où le terme „gérant unique“ n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence au „conseil de gérance“ utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence au „gérant unique“.

14.2 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour prendre toute action nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, à l'exception des pouvoirs que la loi ou les présents statuts réservent à l'associé/aux associés.

14.3 La gestion journalière de la Société ainsi que représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, peut être déléguée à un ou plusieurs gérants ou à toute autre personne, associé ou non, susceptibles d'agir seuls ou conjointement.

tement comme mandataires de la Société. Leur désignation, révocation et pouvoirs sont déterminés par une décision du conseil de gérance.

14.4 La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres personnes comme mandataire de la Société.

Art. 15. Composition du conseil de gérance. Le conseil de gérance doit choisir un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui peut n'être ni associé ni membre du conseil de gérance.

Art. 16. Election et Révocation des gérants et Terme du mandat.

16.1 Les gérants seront élus par l'assemblée générale des associés, qui déterminera leurs émoluments et la durée de leur mandat.

16.2 Tout gérant peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des associés. Un gérant, étant également associé de la Société, ne sera pas exclu du vote sur sa propre révocation.

16.3 Tout gérant exercera son mandat jusqu'à ce que son successeur ait été élu. Tout gérant sortant peut également être réélu pour des périodes successives.

Art. 17. Convocation des réunions du conseil de gérance.

17.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres au lieu indiqué dans l'avis de convocation tel que décrit au prochain alinéa.

17.2 Un avis de convocation écrit à toute réunion du conseil de gérance doit être donné à tous les gérants par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment écrit de chaque gérant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Un avis de convocation n'est pas non plus requis pour des réunions du conseil de gérance se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance. De même, un tel avis n'est pas requis dans le cas où tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance, ou dans le cas de décisions écrites conformément aux présents statuts.

Art. 18. Conduite des réunions du conseil de gérance.

18.1 Le président du conseil de gérance préside à toute réunion du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut provisoirement élire un autre gérant comme président temporaire.

18.2 Quorum

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la moitié de ses membres, en ce inclus un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B, est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

18.3 Vote

Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés, en ce inclus au minimum un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B, à chaque réunion du conseil de gérance. Le président de la réunion n'a pas de voix prépondérante.

18.4 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre gérant comme son mandataire, une copie étant suffisante pour le prouver. Un gérant peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

18.5 Tout gérant qui prend part à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

18.6 Le conseil de gérance peut à l'unanimité prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoqué et s'étant régulièrement tenu. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les gérants sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou toute autre moyen de communication étant considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque gérant, le cas échéant, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

18.7 Tout gérant qui a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial dans une transaction soumise à l'approbation du conseil de gérance qui est en conflit avec l'intérêt de la Société doit informer le conseil de gérance de ce conflit d'intérêts et doit voir sa déclaration enregistrée dans le procès-verbal de la réunion du conseil de gérance. Ce gérant ne peut ni participer aux discussions concernant la transaction en cause, ni au vote s'y rapportant. Lorsque la Société a un gérant unique et que, dans une transaction conclue entre la Société et le gérant unique, celui-ci a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, ce conflit d'intérêt doit être divulgué dans

le procès-verbal enregistrant la transaction en cause. Le présent article 18.7 ne s'applique pas aux opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

Art. 19. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

19.1 Le secrétaire ou, s'il n'a pas été désigné de secrétaire, le président rédige le procès-verbal de toute réunion du conseil de gérance, qui est signé par le président et par le secrétaire, le cas échéant.

19.2 Le gérant unique, le cas échéant, rédige et signe également un procès-verbal de ses résolutions.

19.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers seront signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, le cas échéant.

Art. 20. Rapports avec les tiers. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toute circonstance par (i) la signature conjointe de un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B, ou (ii) par les signatures conjointes ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par la signature conjointe d'au moins un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de tout/tous mandataire(s) auquel/auxquels le pouvoir quant à la gestion journalière de la Société aura été délégué, agissant seul ou conjointement, conformément aux règles et aux limites d'une telle délégation.

E. Surveillance de la société

Art. 21. Commissaire(s) aux comptes statutaire(s) - Réviseur(s) d'entreprises.

21.1 Si la Société compte plus que vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes statutaires, qui peuvent être des associés ou non.

21.2 L'assemblée générale des associés détermine le nombre de(s) commissaire(s) aux comptes statutaire(s), nomme celui-ci/ceux-ci et fixe la rémunération et la durée de son/leur mandat. Un ancien commissaire aux comptes ou un commissaire aux comptes sortant peut être réélu par l'assemblée générale des associés.

21.3 Tout commissaire aux comptes statutaire peut être démis de ses fonctions à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des associés.

21.4 Les commissaires aux comptes statutaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents de toutes les opérations de la Société.

21.5 Les commissaires aux comptes statutaires peuvent être assistés par un expert pour vérifier les livres et les comptes de la Société. Cet expert doit être approuvé par la Société.

21.6 Dans le cas où il existe plusieurs commissaires aux comptes statutaires, ceux-ci constituent un conseil des commissaires aux comptes, qui devra choisir un président parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui n'a pas à être ni associé, ni commissaire aux comptes. Les règles des présents statuts concernant la convocation et la conduite des réunions du conseil de gérance s'appliquent à la convocation et à la conduite des réunions du conseil des commissaires aux comptes.

21.7 Dans l'hypothèse où la Société remplirait deux (2) des trois (3) critères stipulés dans le premier paragraphe de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés et sur la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, sur une période de temps prévue à l'article 36 de cette même loi, les commissaires aux comptes statutaires sont remplacés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, choisis parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises, pour être nommés par l'assemblée générale des associés, qui détermine la durée de son/leur mandat.

F. Exercice social - Bénéfices - Dividendes provisoires

Art. 22. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 23. Bénéfices.

23.1 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

23.2 Les sommes allouées à la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'associé en question accepte cette affectation.

23.3 En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

23.4 Aux conditions et termes prévus par la loi et sur recommandation du conseil de gérance l'assemblée générale des associés décidera de la manière dont le reste des bénéfices annuels nets sera affecté, conformément à la loi et aux présents statuts.

Art. 24. Dividendes intérimaires - Prime d'émission.

24.1 Le conseil de gérance ou l'assemblée générale des associés pourra procéder à la distribution de dividendes intérimaires, sous réserve que (i) des comptes intérimaires ont été établis, démontrant suffisamment de fonds disponibles,

(ii) le montant à distribuer n'excède pas la somme totale des bénéfices faites depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, plus tous les bénéfices reportés et sommes reçues de réserves disponibles à cette fin, moins des pertes reportées et toutes les sommes qui doivent être mises à la réserve conformément aux dispositions de la loi ou des statuts présents et (iii) le commissaire aux comptes de la Société, le cas échéant, a considéré dans son rapport au conseil de gérance, que les deux premières conditions ont été satisfaites.

24.2 La prime d'émission, le cas échéant, est librement distribuable aux associés par une résolution des associés/de l'associé ou des gérants/du gérant, sous réserve de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.

G. Liquidation

Art. 25. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés qui décide de la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun.

H. Loi applicable

Art. 26. Loi applicable. Les présents statuts doivent être lus et interprétés selon le droit luxembourgeois, auquel ils sont soumis. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social de la Société commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera au trente et un (31) décembre 2011.

2) Les bénéfices provisoires peuvent aussi être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et Paiement

Toutes les parts sociales ont été souscrites comme suit:

LS Power Transmission, LLC, susnommée, dûment représentée par Rania Kiderchah, ayant son adresse professionnelle sise à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à New York, le 14 mars 2011, a payé vingt mille dollars des Etats-Unis (USD 20.000) afin de souscrire à vingt mille (20.000) parts sociales de la Société;

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de vingt mille dollars des Etats-Unis (USD 20.000) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille deux cents euros (EUR 1.200).

Assemblée générale des associés

L'associé constituant, représentant l'intégralité du capital social de la Société et considérant avoir été dûment convoqué, a immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale des associés. Après avoir vérifié que l'assemblée est valablement constituée, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité par l'assemblée générale des associés.

1. Le nombre de membres au conseil de gérance a été fixé à trois (3).

2. Les personnes suivantes ont été nommées gérants de la Société:

a) Suzanne Pepe Robbins, née le 18 juillet 1966, à Lynbrook, New York, ayant son adresse professionnelle sise 1700 Broadway, 35th floor, New York, N-Y 10019, en qualité de gérant de catégorie A de la Société;

b) Frédéric Gardeur, né le 11 juillet 1972 à Messancy, Belgique, ayant son adresse professionnelle sise 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, en qualité de gérant de catégorie B de la Société; et

c) Catherine Koch, né le 12 février 1965 à Sarreguemines, France, ayant son adresse professionnelle sise 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, en qualité de gérant de catégorie B de la Société.

3. Les gérants sont nommés pour une période indéterminée, ou jusqu'à toute date qui pourra être déterminée par l'assemblée générale des associés.

4. L'adresse du siège social de la Société est fixée au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, à la date indiquée au début de ce document.

L'acte ayant été lu au représentant de la comparante, le représentant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Kiderchah et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 mars 2011. Relation: LAC/2011/13227. Reçu soixante-quinze euros Eur 75

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 24 mars 2011.

Référence de publication: 2011042039/690.

(110047629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2011.

Hypo Pfandbrief Bank International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 71.104.

Die Gesellschaft wurde am 27. Juli 1999 gegründet gemäß Urkunde von Notar Frank Baden, mit Amtssitz in Luxemburg, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nr. 799 vom 27. Oktober 1999.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2010 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 28. April 2011.

Max Kremer

In Vertretung von Hypo Pfandbrief Bank International S.A.

Référence de publication: 2011058931/15.

(110065813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2011.

European Life Settlements Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 136.450.

Extrait du contrat de cession portant sur la cession des parts sociales de la société conclue le 5 mai 2011

Il ressort du contrat intitulé contrat de cession portant sur la cession 124 parts sociales de la société European Life Settlements Investments S.à r.l. que les 124 parts sociales détenues par European Life Settlements Management B.V. ont été transférées comme suit:

- 80 parts sociales à Abacus Capital Partners BV, ayant son siège social à Koningslaan 24, NL-1405 GM Bussum, Pays Bas, enregistré auprès du registre du commerce aux Pays Bas sous numéro 32128341; et

- 44 parts sociales à Bicknell Beheer BV, ayant son siège social à Utrechtseweg 74, NL-1213 TX Hilversum, Pays Bas, enregistré auprès du registre du commerce aux Pays Bas sous numéro 32140362

Luxembourg, le 5 mai 2011.

JTC (Luxembourg) SA

Signature

Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2011061410/19.

(110068899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2011.

Mane Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8224 Mamer, 7, rue de Dublin.

R.C.S. Luxembourg B 154.906.

Je soussignée, Madame MULLER Colette, coiffeuse, demeurant à L-4412 BELVAUX, rue des Alliés, démissionne en tant que gérante technique de la société MANE Sàrl, sis à MAMER L-8224, 7, rue de Dublin et ceci avec effet immédiat.
Belvaux, le 15 avril 2011. Colette MULLER.

Référence de publication: 2011058818/10.

(110065424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2011.

YCCB Dermatology Trust, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 114.402.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 19 avril 2011

Après discussions, l'Assemblée adopte la résolution suivante:

- elle décide du transfert immédiat du siège social à l'adresse suivante: 47 boulevard Joseph II à L-1840 Luxembourg.

Mr Yves CHIANDETTI / Mr Claudio BRAUN

Associé / Associé

Référence de publication: 2011058878/12.

(110065339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2011.

attrax S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 308, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 77.836.

—
Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 Avril 2011.

Thilo Balzer / Thomas Reicke.

Référence de publication: 2011058879/10.

(110066011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2011.

A.J.L. Associates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 64.012.

—
Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011058880/10.

(110065839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2011.

EMG (Luxembourg) S.A., European Marketing Group (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 16.575.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2011.

Ingrid LENTZ

Secrétariat Général

Référence de publication: 2011058926/12.

(110065993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2011.

Ahaa Communication S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6975 Rameldange, 20, Am Bounert.

R.C.S. Luxembourg B 91.807.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 27.04.2011.

Signature.

Référence de publication: 2011058884/10.

(110065845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2011.

ASR Fonds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Howald, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 109.355.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ASR FONDS

Signature

Référence de publication: 2011058885/13.

(110066130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2011.

BlueBay High Yield Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 105.398.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 April 2011.

Kavita Thomas.

Référence de publication: 2011058886/10.

(110065984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2011.

S.C.I. St Florent, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg E 492.

EXTRAIT

Il résulte d'une cession de parts d'intérêts signée en date du 3 mai 2011 que:

Monsieur Paolo Poma, demeurant Rue Adjutant Kumps, VILLERS LA VILLE, B-1495

a cédé 99 parts d'intérêt lui appartenant dans la société S.C.I. St. FLORENT à la société GROUPE AZUR S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, au capital de 31.000 euros ayant son siège social 7a rue des Glacis, à L-1628 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115352

et 1 part d'intérêt lui appartenant dans la société S.C.I. St. FLORENT à Monsieur Fernando SAMPAIO BATISTA, demeurant 10 avenue Franklin Roosevelt, 75008 Paris, France.

De ce fait, les associés de la Société sont la société GROUPE AZUR S.A. détenant 1.199 parts et Monsieur Fernando SAMPAIO BATISTAT détenant 1 part.

Luxembourg, le 11 mai 2011.

GROUPE AZUR S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2011065313/21.

(110072631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2011.

BlueBay Multi-Strategy Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 135.005.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 April 2011.

Kavita Thomas.

Référence de publication: 2011058887/10.

(110065982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2011.

BGL BNP Paribas, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 6.481.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Martine MULLER / Jean-Louis MARGUE.

Référence de publication: 2011058888/10.

(110066008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2011.

BGL BNP Paribas, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 6.481.

Les comptes consolidés au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Martine MULLER / Jean-Louis MARGUE.

Référence de publication: 2011058889/10.

(110066015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2011.

BRE/Management 5 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 151.600.

Extrait de la lettre de démission reçu de Monsieur Gary Sumers

En date du 26 avril 2011, la société a reçu une lettre de démission de Monsieur Gary Sumers en tant qu'administrateur de la Société avec effet immédiat.

Les administrateurs de la Société sont dorénavant: Dennis McDonagh, Robert W. Simon, Cornelia M.W. van den Broek.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 avril 2011.

Martine Knoch.

Référence de publication: 2011058895/14.

(110066036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2011.

Etoile Centuria S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.
R.C.S. Luxembourg B 131.999.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011058920/10.

(110065878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2011.

Eruti GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 118, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 41.553.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011058924/10.

(110066000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2011.

Melusine Productions, Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 8-10, rue de l'Etang.

R.C.S. Luxembourg B 63.099.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MELUSINE PRODUCTIONS

8-10 rue de l'Etang

L-5326 CONTERN

Stephan Roelants

Producteur

Référence de publication: 2011058957/14.

(110066066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2011.

Bulcom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 32, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 106.715.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2011.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011058897/13.

(110065975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2011.

Macquarie CountryWide Alt-Chemnitz Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 125.511.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2011.

Macquarie CountryWide Alt-Chemnitz S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2011058898/13.

(110065810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2011.

Macquarie CountryWide Alt-Chemnitz Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 125.511.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2011.

Macquarie CountryWide Alt-Chemnitz S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2011058899/13.

(110065811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2011.

Kellogg Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 64.000.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 111.325.

—
EXTRAIT

Monsieur Michael Damian Taylor a démissionné de sa fonction de gérant de la Société avec effet au 20 avril 2011.

Monsieur Howard Nicholson est désormais le gérant unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2011.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2011058939/15.

(110065930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2011.

Macquarie CountryWide Alt-Chemnitz Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 125.511.

—
Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2011.

Macquarie CountryWide Alt-Chemnitz S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2011058900/13.

(110065812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2011.

Macquarie CountryWide Europe No2 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 125.589.

—
Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2011.

Macquarie CountryWide Europe No2 S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2011058901/13.

(110065807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2011.

Macquarie CountryWide Europe No2 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 125.589.

—
Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2011.

Macquarie CountryWide Europe No2 S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2011058902/13.

(110065808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2011.

Limra International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 101.300.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 juillet 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2011.

Limra International S.à r.l.
Représentée par Manacor (Luxembourg) S.A
Signatures
Mandataire

Référence de publication: 2011058945/15.

(110065803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2011.

Macquarie CountryWide Europe No2 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 125.589.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2011.

Macquarie CountryWide Europe No2 S.à r.l.
Signatures

Référence de publication: 2011058903/13.

(110065809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2011.

Macquarie CountryWide Jena Burgau Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 125.519.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2011.

Macquarie CountryWide Jena Burgau S.à r.l.
Signatures

Référence de publication: 2011058904/13.

(110065804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2011.

Macquarie CountryWide Jena Burgau Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 125.519.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2011.

Macquarie CountryWide Jena Burgau S.à r.l.
Signatures

Référence de publication: 2011058905/13.

(110065805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2011.

Limra N°2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 123.825.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 juillet 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2011.

Limra N°2 S.à r.l.

Représentée par Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2011058946/15.

(110065801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2011.

Capraia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 110.087.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CAPRAIA S.A

Signature

Référence de publication: 2011058908/11.

(110065798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2011.

Macquarie CountryWide Jena Burgau Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 125.519.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2011.

Macquarie CountryWide Jena Burgau S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2011058906/13.

(110065806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2011.

Dematic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 160.226.

In the year two thousand and eleven, on the fifteenth day of April.

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing at Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Dematic Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of ten million euro (EUR 10,000,000.-), with registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 112.618 (the "Shareholder"),

hereby represented by Mr George MATHERS, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 15 April 2011, which is signed by the proxyholder and the undersigned notary and will remain annexed to the present deed.

The Shareholder, represented as above mentioned has requested the undersigned notary to document that the Shareholder is the sole shareholder of Dematic S.A., a société anonyme, governed by the laws of Luxembourg, with registered

office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"), incorporated following a deed of the undersigned notary of the 7 April 2011, not yet published in the Mémorial and whose registration with the Luxembourg Register of commerce and companies is pending. The articles of incorporation have not yet been amended.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1 To change the currency of the subscribed capital of the Company from euro to US Dollars by applying the exchange rate as at 13 April 2011, i.e. EUR 1.- = USD 1,4493 (as published by the European Central Bank on 13 April 2011).

2 To decrease the share capital of the Company by an amount of thirteen thousand nine hundred twenty-eight US Dollars and thirty cents (USD 13,928.30), so as to reduce it from its current amount of forty-four thousand nine hundred twenty-eight US Dollars and thirty cents (USD 44,928.30) to thirty-one thousand US Dollars (USD 31,000.-) by a decrease of the par value of each share to one US Dollar (USD 1.-) and the allocation of this amount to the share premium account of the Company.

3 To increase the corporate capital by an amount of two hundred sixty-nine thousand US Dollars (USD 269,000.-) so as to raise it from its present amount of thirty-one thousand US Dollars (USD 31,000.-) to three hundred thousand US Dollars (USD 300,000.-).

4 To issue two hundred sixty-nine thousand (269,000) new shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-), having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of shareholder resolving on the proposed capital increase.

5 To accept the subscription for these new shares, with payment of a share premium, by the sole Shareholder of the Company, and to accept payment in full for such new shares, together with a share premium, by a contribution in kind.

6 To amend article 5, first paragraph, of the articles of association of the Company so as to reflect the foregoing proposed resolutions.

7 To allot an amount of thirty thousand US Dollars (USD 30,000.-) from the share premium account to the legal reserve.

8 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to change the currency of the subscribed capital of the Company from euro to US Dollars by applying the exchange rate as at 13 April 2011, i.e. EUR 1.- = USD 1.4493 (as published by the European Central Bank on 13 April 2011).

Second resolution

The extraordinary general meeting resolved to decrease the share capital of the Company by an amount of thirteen thousand nine hundred twenty-eight US Dollars and thirty cents (USD 13,928.30), so as to reduce it from its current amount of forty-four thousand nine hundred twenty-eight US Dollars and thirty cents (USD 44,928.30) to thirty-one thousand US Dollars (USD 31,000.-) by a decrease of the par value of each share to one US Dollar (USD 1.-) and the allocation of this amount to the share premium account of the Company.

Third resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital by an amount of two hundred sixty-nine thousand US Dollars (USD 269,000.-) so as to raise it from its present amount of thirty-one thousand US Dollars (USD 31,000.-) to three hundred thousand US Dollars (USD 300,000.-).

Fourth resolution

The Shareholder resolved to issue two hundred sixty-nine thousand (269,000) new shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-), having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the present deed.

Subscription - Payment

There now appeared the sole Shareholder of the Company (the "Contributor"), represented by Mr George MATHERS, prenamed, by virtue of the aforementioned proxy.

The person appearing declared to subscribe, in the name and on behalf of the Contributor, for two hundred sixty-nine thousand (269,000) ordinary shares, having a nominal value of one US Dollar (USD 1.-), with payment of a share premium of four hundred forty-one million seven hundred sixty-seven thousand five hundred US Dollars (USD 441,767,500.-), and to make payment for such newly issued shares by a contribution in kind consisting of all the shares held by the Contributor in Dematic Group S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée),

governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and whose registration with the register of commerce and companies of Luxembourg is pending (the "Contribution").

The Contribution represents an aggregate value of four hundred forty-two million thirty-six thousand five hundred US Dollars (USD 442,036,500.-).

Proof of the ownership by the Contributor of the Contribution has been given to the undersigned notary.

The Contributor acting through its duly appointed attorney in fact declared that the Contribution is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution to the Company without any restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

The Contributor acting through its duly appointed attorney in fact further stated that a report has been drawn up by KPMG Audit S.à r.l., réviseur d'entreprises agréé, and signed by Mrs. Frauke Oddone on 15 April 2011, wherein the Contribution is described and valued, which report has been presented to the general meeting of the Shareholder and to the undersigned notary (the "Report").

The conclusions of the Report read as follows:

"Based on our review carried out as described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution does not correspond at least to the amount of the shares to be issued in consideration."

The Report after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Thereupon the Shareholder resolved to accept the said subscription and payment and to allot the two hundred sixty-nine thousand (269,000) newly issued shares to the Contributor as fully paid shares.

Fifth resolution

As a result of the above resolutions, the Shareholder resolved to amend article 5, first paragraph, of the articles of association of the Company, which shall from now on read as follows:

" Art. 5. Issued Capital (first paragraph). The issued capital of the Company is set at three hundred thousand US Dollars (USD 300,000.-) divided into three hundred thousand (300,000) shares, with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each, all of which are fully paid up."

Sixth resolution

The Shareholder resolved to allot an amount of thirty thousand US Dollars (USD 30,000.-) from the share premium account to the legal reserve.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at six thousand eight hundred euro (EUR 6,800.-).

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing person, who is known by the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le quinzième jour du mois d'avril,

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Dematic Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de dix millions d'euros (EUR 10.000.000.-), avec siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.618 (l'«Actionnaire»),

représentée aux fins des présentes par Monsieur George MATHERS, employé privé, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 15 avril 2011, laquelle est signée par le mandataire et le notaire instrumentant et restera attachée au présent acte.

L'Actionnaire, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Actionnaire est le seul et unique Actionnaire de Dematic S.A., une société anonyme régie par les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»), constituée suivant

acte du notaire soussigné le 7 avril 2011, non encore publié au Mémorial, et dont l'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis cette date.

L'Actionnaire, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement informé des décisions à intervenir sur la base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1 Changement de la devise du capital souscrit de la Société de l'euro au Dollar US par application du taux de change en date du 13 avril 2011, i.e. EUR 1,- = USD 1,4493 (tel que publié par la Banque centrale européenne le 13 avril 2011).

2 Diminution du capital social de la Société à concurrence d'un montant de treize mille neuf cent vingt-huit Dollars US et trente cents (USD 13.928,30), de manière à le réduire de son montant actuel de quarante-quatre mille neuf cent vingt-huit Dollars US et trente cents (USD 44.928,30) à trente et un mille Dollars US (USD 31.000,-) par une diminution de la valeur nominale de chacune des actions à un Dollar US (USD 1,-) et l'allocation de ce montant au compte de prime d'émission de la Société.

3 Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de deux cent soixante-neuf mille Dollars US (USD 269.000,-) de manière à le porter de son montant actuel de trente et un mille Dollars US (USD 31.000,-) à trois cent mille Dollars US (USD 300.000,-).

4 Émission de deux cent soixante-neuf mille (269.000) nouvelles actions ayant une valeur nominale de un Dollar US (USD 1,-), ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et donnant droit aux dividendes à partir du jour de la décision de l'Actionnaire décidant de l'augmentation de capital proposée.

5 Acceptation de la souscription de ces nouvelles actions, avec paiement d'une prime d'émission, par le seul et unique Actionnaire de la Société et acceptation de la libération intégrale, avec paiement d'une prime d'émission, de ces nouvelles actions par un apport en nature.

6 Modification de l'article 5, premier paragraphe, des statuts de la Société de manière à refléter les résolutions proposées ci-dessus.

7 Allocation d'un montant de trente mille Dollars US (USD 30.000,-) du compte prime d'émission à la réserve légale.

8 Divers.

a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire a décidé de changer la devise du capital souscrit de la Société de l'euro au Dollar US par application du taux de change en date du 13 avril 2011, i.e. EUR 1,- = USD 1,4493 (tel que publié par la Banque centrale européenne le 13 avril 2011).

Deuxième résolution

L'Actionnaire a décidé de diminuer le capital social de la Société à concurrence d'un montant de treize mille neuf cent vingt-huit Dollars US et trente cents (USD 13.928,30), de manière à le réduire de son montant actuel de quarante-quatre mille neuf cent vingt-huit Dollars US et trente cents (USD 44.928,30) à trente et un mille Dollars US (USD 31.000,-) par une diminution de la valeur nominale de chacune des actions à un Dollar US (USD 1,-) et l'allocation de ce montant au compte de prime d'émission de la Société.

Troisième résolution

L'Actionnaire a décidé d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de deux cent soixante-neuf mille Dollars US (USD 269.000,-) de manière à le porter de son montant actuel de trente et un mille Dollars US (USD 31.000,-) à trois cent mille Dollars US (USD 300.000,-).

Quatrième résolution

L'Actionnaire a décidé d'émettre deux cent soixante-neuf mille (269.000) nouvelles actions ayant une valeur nominale de un Dollar US (USD 1,-), ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et donnant droit aux dividendes à partir du présent acte.

Souscription - Paiement

Est intervenu ensuite le seul et unique Actionnaire de la Société (l'«Apporteur»), représenté par Monsieur George MATHERS, prénommé, en vertu de la procuration sus-mentionnée.

Le comparant a déclaré souscrire, au nom et pour le compte de l'Apporteur, deux cent soixante-neuf mille (269.000) actions ordinaires, ayant une valeur nominale de un Dollar US (USD 1,-), avec paiement d'une prime d'émission de quatre cent quarante et un million sept cent soixante-sept mille cinq cents Dollars US (USD 441.767.500,-), et libérer intégralement ces nouvelles actions par un apport en nature consistant dans la totalité des parts sociales détenues par l'Apporteur dans Dematic Group S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et dont l'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours (l'«Apport»).

L'Apport représente une valeur totale de quatre cent quarante-deux millions trente-six mille cinq cents Dollars US (USD 442.036.500,-).

Preuve de la détention de l'Apport par l'Apporteur a été donnée au notaire instrumentant.

L'Apporteur agissant par le biais de son représentant dûment nommé déclare que l'Apport est libre de tout gage ou engagement ou charge, suivant ce qui s'applique, et qu'il ne subsiste aucun empêchement à la libre transmission de l'Apport à la Société sans restriction ou limitation et que des instructions valables ont été données pour entreprendre toutes notifications, enregistrements ou autres formalités nécessaires à la réalisation du transfert valable de l'Apport à la Société.

L'Apporteur agissant par le biais de son représentant dûment nommé a déclaré qu'un rapport a été établi par KPMG Audit S.à r.l., réviseur d'entreprises agréé, et signé par Mme Frauke Oddone en date du 15 avril 2011, dans lequel l'Apport est décrit et évalué, lequel rapport a été présenté à l'assemblée générale des actionnaire et au notaire soussigné (le «Rapport»).

Le Rapport contient les conclusions suivantes:

«Sur la base de notre revue opérée de la façon décrite ci-dessus, rien n'est venu à notre attention qui aurait pour conséquence de nous faire croire que la valeur de l'apport ne correspond pas au moins au montant des actions devant être émises en contrepartie.»

Le Rapport, après avoir été signé «ne varietur» par le mandataire et par le notaire instrumentant restera annexé au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Actionnaire a décidé alors d'approuver ladite souscription et ledit paiement et d'attribuer les deux cent soixante-neuf mille (269.000) nouvelles actions à l'Apporteur comme actions entièrement libérées.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions ci-dessus, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de modifier l'article 5, premier alinéa, des statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5. Capital Émis (premier alinéa).** Le capital émis de la Société est fixé à trois cent mille Dollars US (USD 300.000,-) divisé en trois cent mille (300.000) actions, ayant une valeur nominale de un Dollar US (USD 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.»

Sixième résolution

L'Actionnaire a décidé d'allouer un montant de trente mille Dollars US (USD 30.000,-) du compte prime d'émission à la réserve légale.

Évaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à six mille huit cents euros (EUR 6.800,-).

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Mathers, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 19 avril 2011. Relation: RED/2011/855. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 21 avril 2011.

Référence de publication: 2011055661/222.

(110062636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2011.

Eté Quatre-Vingt-Seize S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2117 Luxembourg, 12, rue Nicolas Mameranus.

R.C.S. Luxembourg B 56.706.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011058925/9.

(110065873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2011.

Coast Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 115.939.

Les comptes annuels au 30/09/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 March 2011.

Coast Holding S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011058907/13.

(110065892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2011.

Emgé Conseil Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1318 Luxembourg, 58, rue des Celtes.

R.C.S. Luxembourg B 149.398.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXFIDUCIA S.à r.l.

16, rue de Nassau

L-2213 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2011058919/13.

(110065815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2011.

Brixton 1 Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 134.912.

Extrait des résolutions des associés du 28 Avril 2011

Les associés de la Société ont décidé comme suit:

- D'accepter la démission d'Erik Rijnoudt en tant que gérant de la Société, avec effet de 12 Novembre 2010
- De nommer le gérant suivant avec effet de 12 Novembre 2010:

John Cassin, né le 04 Décembre 1940 à New York, Etats Unis D'Amérique, demeurant professionnellement au 14-16 rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Luxembourg, le 28 Avril 2011.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2011059297/18.

(110066671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2011.

Gemvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 94.594.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GEMVEST S.A.
C. BLONDEAU / B. DENIS
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011058928/12.

(110065797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2011.

Goldman Sachs Funds II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 133.806.

Les comptes annuels au 30 Novembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011058929/10.

(110066258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2011.

Global Diversified Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 80.775.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE ET CAISSE D'ÉPARGNE DE L'ÉTAT LUXEMBOURG
Service Investment Funds
Signatures

Référence de publication: 2011058930/12.

(110066291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2011.

HC Investissements IT S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2175 Luxembourg, 28, rue Alfred de Musset.

R.C.S. Luxembourg B 157.412.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 pour la période du 02 décembre 2010 au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27.04.2011.

Signature.

Référence de publication: 2011058932/11.

(110065900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2011.

Landesbank Berlin AG Niederlassung Luxemburg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 113.708.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011058943/9.

(110066206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2011.
